



# LE COMITÉ NATIONAL DES PÊCHES RÉAGIT AUX VIDÉOS PUBLIÉES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX LE 19/01/20

Paris le 20 janvier 2020,

## Une profession unanime pour demander des sanctions

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins **condamne avec la plus grande fermeté** le contenu de la vidéo circulant sur les réseaux sociaux, montrant des pêcheurs en train de dépecer un dauphin à bord d'un navire.

**Les professionnels de la pêche, comités des pêches et organisations professionnelles dénoncent unanimement cette pratique illégale.**

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins a alerté l'administration, dès la mise en ligne de cette vidéo, afin qu'une enquête soit rapidement ouverte et annonce qu'il se portera partie civile.

**Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages demande que Sea Shepherd transmette rapidement la vidéo originale aux autorités compétentes afin d'établir :**

- \*l'immatriculation du bateau et l'identité du patron de pêche/armateur
- \*l'identité des pêcheurs devant et derrière la caméra
- \*la date à laquelle la vidéo a été tournée
- \*la zone dans laquelle la vidéo a été tournée

Le CNPME réaffirme son engagement dans la lutte contre ces pratiques et pour la protection des mammifères marins. Il mettra à disposition des autorités tous les éléments en sa possession qui permettront d'identifier les pêcheurs qui se rendent coupables de ces exactions afin qu'ils soient condamnés.